**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du vendredi 5 avril 2024**

**Date de la convocation : dimanche 31 mars 2024**

L’an deux mil vingt et quatre, le vendredi 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d’ERGNIES.

**Présents :** Monsieur Damien BRIET, Monsieur Philippe PLANQUART, Monsieur François RICAUD, Monsieur Jean-Luc HERBERT, Monsieur Dominique RIBEIRO, Monsieur Philippe PRANGER, Madame Miriane TETART

**Absents Excusés :** Madame Louise LICTEVOUT, Marie-Pierre CARPENTIER

**Absent :** NORMAND Benoît,

**Secrétaire de séance :** François RICAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Il informe l'assemblée que Marie-Pierre CARPENTIER a démissionné pour raisons de santé. Il précise qu'il se joint à l'ensemble du Conseil Municipal pour lui souhaiter tout le courage nécessaire pour affronter cette épreuve.

**Validation du PV de la séance du 23 mars 2024.**

Accepté à l'unanimité.

Après acceptation du PV de la précédente séance, monsieur le Maire propose de passer au vote du budget.

**Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2023.**

Présenté par monsieur Philippe PLANQUART, le compte présente les résultats suivants :

Déficit d’investissement : -7 814.08 €

Excédent de fonctionnement : +191 348.64 €

Excédent global : +183 534.56 €

le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant sur le vote du compte administratif 2023.**

Après présentation par monsieur Philippe PLANQUART, le Maire sort et le Conseil, à l'unanimité, accepte le compte administratif qui présente des résultats identiques au compte de gestion

**Délibération portant sur l'affectation du résultat 2023.**

L’excédent de fonctionnement de 191348.64 € est affecté en priorité au déficit d’investissement, (-7814.08 €), et aux restes à réaliser, (-2810.40 €) soit 10624.48 €.

Le report en excédent de fonctionnement s'élève donc à 180 724,16 €.

Approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant sur la fixation des taux d'imposition.**

Après discussion, il est rappelé que, conformément aux engagements pris, les impôts fonciers pour la part communale ne seront pas augmentés tant que cela ne sera pas nécessaire. Au vu de la bonne gestion communale, l'assemblée adopte les taux suivants à l'unanimité.

:

TF bâti : 30,36%,

TF non bâti : 20,71%,

Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 5,02%.

**Délibération portant sur le Budget primitif 2024.**

Il est précisé que certains travaux d'investissement n'ont pu être budgétés en raison d'imprécisions comptables et organisationnelles. Il s'agit des travaux d'entretien des chemins vicinaux qui vont vers Gorenflos et Ailly. Monsieur HERBERT souhaite que ces travaux soient effectués le plus rapidement possible. Monsieur le Maire demande que le budget 2024 soit voté en l'état et précise qu'il sera toujours temps de revenir sur ces travaux dès que des éléments précis permettant le chiffrage et la répartition du coût entre communes et exploitant auront été apportés. Au vu du budget, il reste largement de quoi couvrir ce type de dépense.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité.

**Délibération des ZAEnR.**

Monsieur le Maire fait le compte rendu des avis suite à la concertation pour les zones ainsi qu'il l'avait précédemment établi. 3 avis pour et 2 avis contre. Après lecture des avis contre, le débat est engagé. Suite au débat, le conseil municipal décide que l'éolien et le photovoltaïque soient intégrés dans la ZAEnR sur l'ensemble du territoire d'ERGNIES.

Toutefois, le Conseil Municipal précise que cette décision ne garantit pas l'autorisation d'accueillir ce type d'équipement de production sans un avis préalable obligatoire du Conseil Municipal.

Cette condition est obligatoire et suspensive pour toute décision concernant l'éolien.

Le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité.

**Délibération autorisant le recrutement sur accroissement temporaire d'activité d'un agent d'entretien.**

Monsieur le Maire souhaite engager madame Michelle VIMEUX à hauteur du CDD jusqu'au 30 juin à hauteur d'un 2/35ème afin d'entretenir les locaux communaux. Cet agent sera engagé sur la base du cadre d'emploi des agents techniques de 2ème classe (IB : 367 / IM : 366) avec possibilité de recourir à des heures complémentaires le cas échéant. Une visite médicale sera prise en charge avant l'embauche par la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Questions diverses.**

Madame TETART demande si un courrier a été envoyé à monsieur DUPONT afin de préparer la fête d'ERGNIES en octobre. Monsieur le maire précise que le courrier est en préparation et qu'il sera envoyé très prochainement. Il a toutefois essayé de joindre monsieur DUPONT téléphoniquement mais sans succès.

Un devis a été établi pour le changement de la porte de la salle des fêtes. La couleur de la porte prête à débat. Il est décidé que le chambranle de la porte en PVC sera Marron : 1 voix, gris anthracite : 2 voix, noir : 2 voix, abstention : 2 voix. La voix du maire étant prépondérante, Il est décidé que la future porte de la salle des fêtes sera noire.

Monsieur Le Maire remercie tous ceux qui ont aidé au succès de la chasse aux œufs pour Pâques.

La séance est levée à 20h30.